

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°53/PR/MISDN/DAI-P du 7 février 1966, notamment son article 1er ;
- VU le Décret N°147/PR-SGG du 20 mai 1968, portant nomination du Directeur de la Sûreté Nationale ;
- le Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

Article 1er - Mr Robert JOHNSON, Administrateur, est nommé Directeur de la Sûreté Nationale.

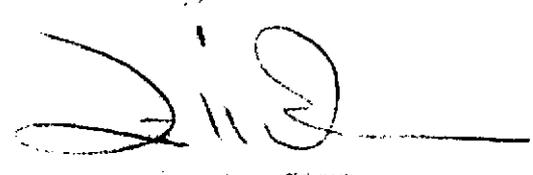
Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 1er du décret N°53/PR/MISDN/DAI-P du 7 février 1966 et le décret N°147/PR-SGG du 20 mai 1968 aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1968

par le Président de la République,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

  
Stanislas KPOGNON

  
Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - DSN 2 -  
DAI 4 - SGG 4 - SGPR 2 - SGM 10 -  
Ministères 10 - IAA 1 - Gde Chanc. 1  
DCCT 1 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -  
DGAJL 2 - DP 2 - Intéressé 1 - DN 2  
EM-FAD 2 - Trésor 4 - DB-CF-DC 3 -  
Solde-DI 2 - JORD 1.